



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 26/10/2026

Séance du 15 octobre 2026

**Le Conseil Municipal, convoqué le 08 octobre 2026, s'est réuni
à l'hôtel de Ville de Besançon**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCQ (à compter de la question n° 2), M. Franck DEFRASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAUT, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 2), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN (à compter de la question n° 2), M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : Mme Anne-Rachel SCHERTZ

Étaient absents : M. Patrick BOUZAT, M. Bruno CAIRE, M. Jérémy JEANVOINE

Procurations de vote : M. Patrick BOUZAT à M. Guillaume BAILLY, M. Bruno CAIRE à Mme Isabelle BORDAT, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Clément DARCQ à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Leïla HANNOUNI à Mme Marie GRUILLOT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Jérémy JEANVOINE à Mme Lydie FRANCAUT

OBJET : 28 - Rénovation des Résidences autonomie : Projet d'emprunt du Centre Communal d'Action Sociale

Délibération n° 008444

Rénovation des Résidences autonomie : Projet d'emprunt du Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : M. Clément DARQC, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°1	06/10/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur l'emprunt que le CCAS projette de réaliser pour financer les investissements 2026 de son Budget annexe relatif aux Résidences autonomie.

Conformément à l'article L. 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations des centres communaux d'action sociale qui concernent un emprunt sont prises sur avis conforme du Conseil Municipal.

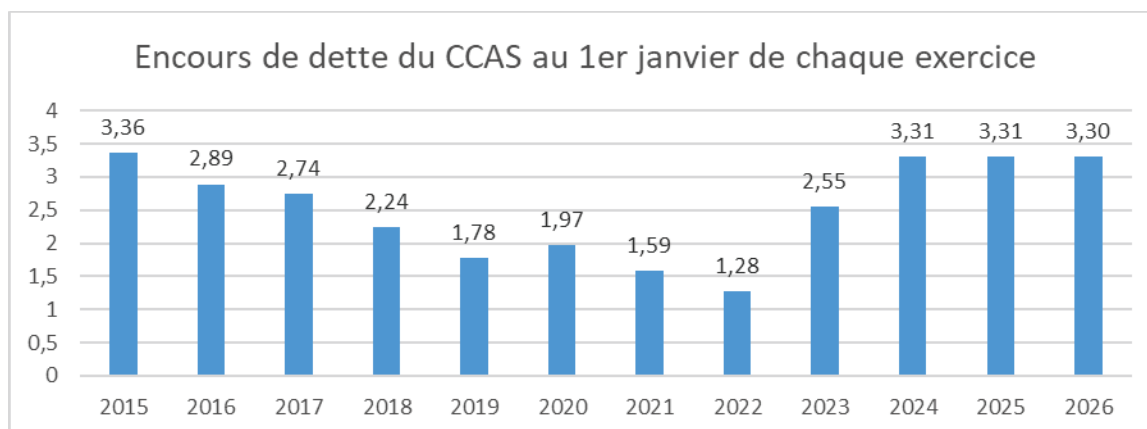
Le CCAS souhaite contracter un emprunt nécessaire au financement de ses investissements 2026, pour son Budget annexe Résidences autonomie. Le besoin d'emprunt est essentiellement lié à la rénovation complète d'appartements de résidents afin qu'ils correspondent davantage à leurs besoins en termes de confort et d'agencement. D'autres travaux sont également effectués au sein des bâtiments notamment la rénovation d'une partie du rez-de-chaussée de la résidence autonomie Les Cèdres ou le remplacement de la distribution d'eau chaude et d'eau froide, et la production d'eau chaude à la Résidence autonomie Les Lilas.

Le besoin actuel est estimé à 300 000 €.

Les conditions sont les suivantes :

Durée d'amortissement maximum	12 à 15 ans
Amortissement	Mensuel, trimestriel ou annuel
Taux	Selon les conditions proposées, fixe de préférence, ou à défaut variable

Pour mémoire, le CCAS dispose d'un endettement relativement faible et très sécurisé ; la totalité de son encours étant à taux fixe. L'encours a augmenté ces dernières années, notamment en raison de l'emprunt de 1,55 M€ contracté en 2022 pour le financement des travaux du siège social, et les années suivantes pour les grosses opérations de réhabilitation des appartements des Résidences autonomie. Toutefois, celui-ci reste à un niveau limité, et stable entre le 1^{er} janvier 2024 et le 1^{er} janvier 2025. Après mobilisation de l'emprunt 2026, l'encours sera de 3,51 M€ environ au 1^{er} janvier 2027.



La méthode de détermination de l'emprunt est la suivante :

RESIDENCES AUTONOMIE			
	Dépenses	Recettes	
Dépenses d'équipement (projection)	1 061 000		
Remboursements d'emprunt	143 247		
Amortissement subventions transférables	107 650		
Amortissements		345 532	
Ecritures de sorties d'actifs		242 953	
FCTVA attendu		57 880	
Résultat N-1		180 633	
Subvention d'équipement		189 000	Solde
TOTAL	1 311 897	1 015 998	- 295 899

L'emprunt d'équilibre a été arrondi à 300 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'emprunt du CCAS de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

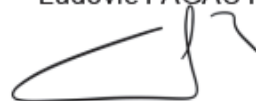
Pour extrait conforme,

L'Adjointe à la culture, au patrimoine
historique et aux espaces culturels,
Anne-Rachel SCHERTZ



Document signé électroniquement

Le Maire,
Ludovic FAGAUT



Président de Grand Besançon Métropole.

Document signé électroniquement